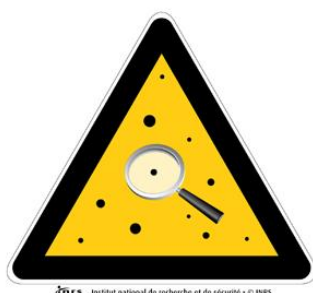




**Baccalauréat professionnel**  
**TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (TMA)**

**ACTION PONCTUELLE**  
**DE PREVENTION**



INRS - Institut national de recherche et de sécurité - © INRS



# PRESENTATION DE L'ACTION PONCTUELLE DE PREVENTION

L'objectif de la demi-journée de travail sur les risques professionnels est de sensibiliser les élèves de seconde Bac pro, aux différents risques professionnels auxquels ils peuvent être confrontés à l'atelier ou en PFMP. Cette action se déroule en deux étapes :

## - une première étape :

Les élèves sont en groupe classe, l'enseignant de PSE (Prévention Santé Environnement) présente les objectifs de l'action de prévention.

L'enseignant se base ensuite sur des récits d'accidents, des statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Ensuite les élèves recherchent et illustrent les différents risques qui peuvent être associés à leur profession

## - une deuxième étape :

Travail en groupes sur 4 ateliers de 45 min chacun :

- **Atelier n°1 : risque lié au bruit**
- **Atelier n°2 : risque de chute**
- **Atelier n°3 : risque lié aux poussières de bois**
- **Atelier n°4 : risque mécanique**

Les élèves se relaient sur les différents ateliers animés par 4 enseignants.

# ETAPE 1 : IDENTIFIER LES RISQUES

**STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) ET MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) 2016 - Toutes branches professionnelles** (Données statistiques de sinistralité – Caisse de la direction de l'assurance maladie – Direction des risques professionnelles - Année 2016) :

## Synthèse 2016 et évolutions depuis 2012

	nombre	évolution 2016/2015	
Accidents de travail	626 227	0,3%	→
Indice de fréquence	33,8	-0,2%	→
Accidents de trajet	87 454	1,4%	↗
Maladies professionnelles	41 687	-4,1%	↘
Nombre de salariés	18 529 736	0,4%	→

### Détail par risque

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Accidents de travail</b>					
Nombre d'Acc. de travail en 1er règl. :	641 655	618 274	621 124	624 525	626 227
Nombre de salariés	18 339 619	18 319 440	18 286 989	18 449 720	18 529 736
Nombre de nouvelles IP :	40 180	39 084	36 904	36 046	34 202
Nombre de décès :	562	542	530	545	514
Nombre de journées perdues :	37 868 324	37 496 492	38 561 861	39 617 316	40 609 078
Indice de fréquence :	35,0	33,7	34,0	33,9	33,8
<b>Accidents de trajet</b>					
Nombre d' Acc. de trajet en 1er règl. :	88 114	91 234	84 965	86 229	87 454
Nombre de nouvelles IP :	7 828	7 567	7 033	6 868	6 178
Nombre de décès :	318	295	273	269	249
Nombre de journées perdues :	5 935 909	6 033 136	5 855 415	5 924 645	6 025 088
<b>Maladies professionnelles</b>					
Nombre de MP en 1er règl. :	44 633	43 095	44 099	43 476	41 687
Nombre de nouvelles IP :	22 560	21 150	20 152	20 220	19 474
Nombre de décès :	127	118	106	111	116
Nombre de journées perdues :	9 287 967	8 838 005	9 259 011	9 543 496	9 625 976

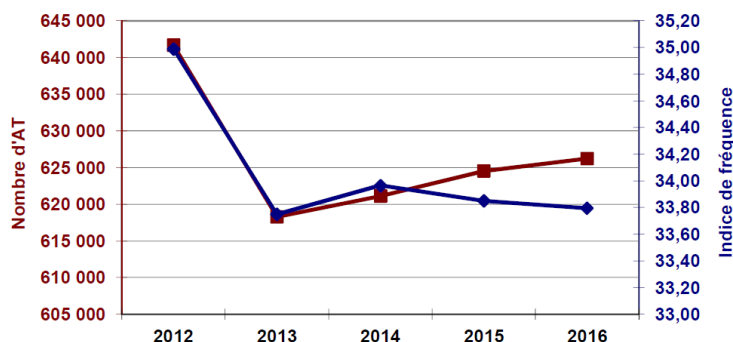
AT = Accident du Travail

MP = Maladie Professionnelle

IP = Incapacités permanentes

### Accidents du travail

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



### Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2015
057A	Affections périarticulaires	35 408	85%	36 814
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	2 049	5%	2 206
030A	Aff/amiante	853	2%	879
Autres	Alinéa 4	589	1%	477
042A	Surdité	550	1%	667
	Autres MP	2 238	5%	2 433

**STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) ET MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) 2016 - Branche Industrie du bois et de l'ameublement, papier, carton, textile** (Données statistiques de sinistralité – Caisse de la direction de l'assurance maladie – Direction des risques professionnelles - Année 2016) :

**Synthèse 2016 et évolutions depuis 2012**

	nombre	évolution 2016/2015	
Accidents de travail	17 345	-1,2%	↘
Indice de fréquence	43,2	1,2%	↗
Accidents de trajet	1 345	2,8%	↗
Maladies professionnelles	2 550	-10,5%	↘
Nombre de salariés	401 182	-2,4%	↘

**Détail par risque**

Accidents de travail	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'Acc. de travail en 1er règl. :	20 591	19 174	17 950	17 556	17 345
Nombre de salariés	445 633	431 518	420 049	411 070	401 182
Nombre de nouvelles IP :	1 586	1 407	1 376	1 260	1 163
Nombre de décès :	21	19	13	23	16
Nombre de journées perdues :	1 165 096	1 100 049	1 070 715	1 072 566	1 064 865
Indice de fréquence :	46,2	44,4	42,7	42,7	43,2

Accidents de trajet	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d' Acc. de trajet en 1er règl. :	1 607	1 571	1 371	1 309	1 345
Nombre de nouvelles IP :	171	162	138	130	99
Nombre de décès :	7	11	9	7	3
Nombre de journées perdues :	127 649	121 583	109 741	104 262	108 892

Maladies professionnelles	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de MP en 1er règl. :	3 052	2 914	2 872	2 848	2 550
Nombre de nouvelles IP :	1 657	1 520	1 368	1 322	1 252
Nombre de décès :	12	11	8	11	13
Nombre de journées perdues :	638 489	583 238	599 596	615 153	611 657

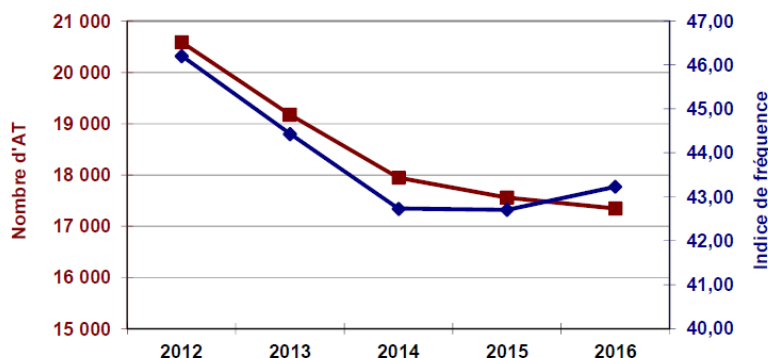
AT = Accident du Travail

MP = Maladie Professionnelle

IP = Incapacités permanentes

**Accidents du travail**

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



**Principales maladies professionnelles**

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2015
057A	Affections périarticulaires	2 162	85%	2 445
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	117	5%	105
030A	Aff/amiante	71	3%	75
042A	Surdité	44	2%	67
097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	36	1%	26
	Autres MP	120	5%	130

→ A partir des différents risques identifiés par l'INRS, à vous de trouver ceux qui impactent votre profession. Vous illustrerez les risques choisis par un exemple en complétant le tableau ci-après :

# Les fiches de risques

	<b>1.</b> Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement		<b>10.</b> Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets
	<b>2.</b> Risques de chute de hauteur		<b>11.</b> Risques et nuisances liés au bruit
	<b>3.</b> Risques liés aux circulations internes de véhicules		<b>12.</b> Risques liés aux ambiances thermiques
	<b>4.</b> Risques routiers en mission		<b>13.</b> Risques d'incendie, d'explosion
	<b>5.</b> Risques liés à la charge physique de travail		<b>14.</b> Risques liés à l'électricité
	<b>6.</b> Risques liés à la manutention mécanique		<b>15.</b> Risques liés aux ambiances lumineuses
	<b>7.</b> Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets		<b>16.</b> Risques liés aux rayonnements
	<b>8.</b> Risques liés aux agents biologiques		<b>17.</b> Risques psychosociaux
	<b>9.</b> Risques liés aux équipements de travail		

Source : Brochure INRS

Risques	Exemples

# RÉPARTITION DES AT SUIVANT LE SIÈGE DES LÉSIONS ET LEURS CAUSES

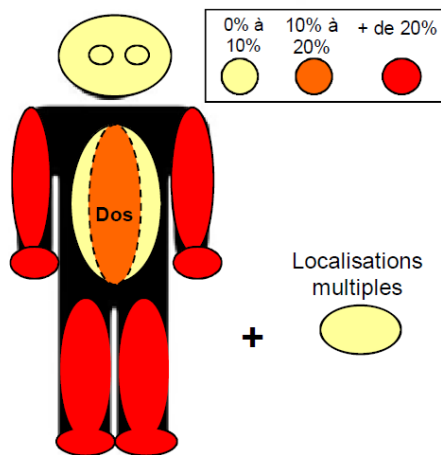
(Données statistiques de sinistralité – Caisse de la direction de l'assurance maladie – Direction des risques professionnelles - Année 2016) :

## Industrie du bois et de l'ameublement, papier, carton, textile

### Lésions occasionnées par les accidents du travail

#### Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	6%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	42%
Torse et organes	3%
Dos	19%
Membres inférieurs	21%
Multiples endroits du corps affectés	4%
Inconnue ou non précisée	4%

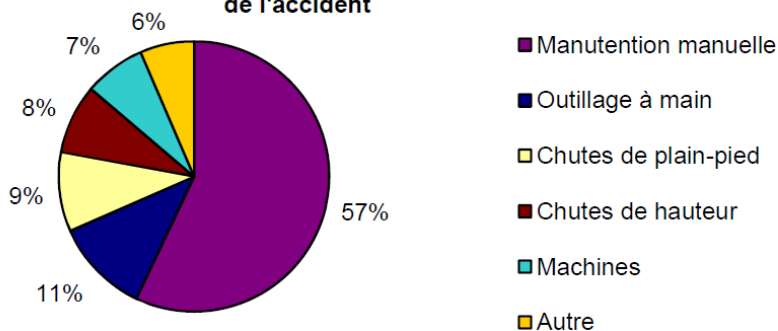


#### Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	%
Traumatismes internes	20%
Plaies ouvertes	14%
Chocs traumatiques	12%
Commotions et traumatismes internes	11%
Entorses et foulures	10%
Autre	34%

### Circonstances des accidents du travail

#### Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



#### Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	57%
Outillage à main	11%
Chutes de plain-pied	9%
Chutes de hauteur	8%
Machines	7%
Autre	6%

## ETAPE 2 : LES ATELIERS PAR RISQUE

### 1- LE RISQUE LIÉ AU BRUIT

Référentiels	Professionnel	PSE	Sciences
<b>Compétences</b>	C3.1 Organiser et mettre en sécurité le poste de travail	Conduire une démarche d'analyse. S'informer, se documenter.	
<b>Objectifs</b>	S8 Santé et sécurité au travail	Module 7 - 7.2 Se protéger du bruit	CME3 – HS3 Comment isoler du bruit. Comment se protéger des sons

#### Ressources :

- Observation de la classe de terminale en TP
- Carte du bruit par machine, carte du bruit atelier
- Sonomètre

→ ① **A l'aide de vos connaissances et de vos observations, complétez le questionnaire ci-après :**

Le bruit	OUI	NON
L'ambiance de travail est-elle bruyante ?		
Ce que dit quelqu'un à 30 cm est-il compréhensible à voix normale ?		
Les bruits sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• continus,</li> <li>• intermittents,</li> <li>• aigus,</li> <li>• graves,</li> <li>• intenses,</li> <li>• faibles.</li> </ul>		
Les opérateurs se plaignent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une source de bruit particulière,</li> <li>• de l'augmentation du bruit à certains moments,</li> <li>• de l'augmentation du bruit lors de certaines phases d'activité.</li> </ul>		
Le travail effectué nécessite-t-il du silence (pour la concentration, attention, vigilance) ?		
Le travail nécessitant du calme est –il séparé des travaux bruyants ?		
Des moyens de protections sont-ils prévus ?		
Lesquels ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• écran de protection,</li> <li>• bouchons d'oreilles,</li> <li>• casques,</li> <li>• autres (précisez):.....</li> </ul>		
Les machines bruyantes sont-elles dotées de dispositifs d'insonorisation (cabine, caisson... ) ?		
Les parois de l'atelier ou du local ont-elles été revêtues de matériaux absorbants (insonorisants) ?		
A-t-on la possibilité de se retirer dans un local isolé du bruit ?		



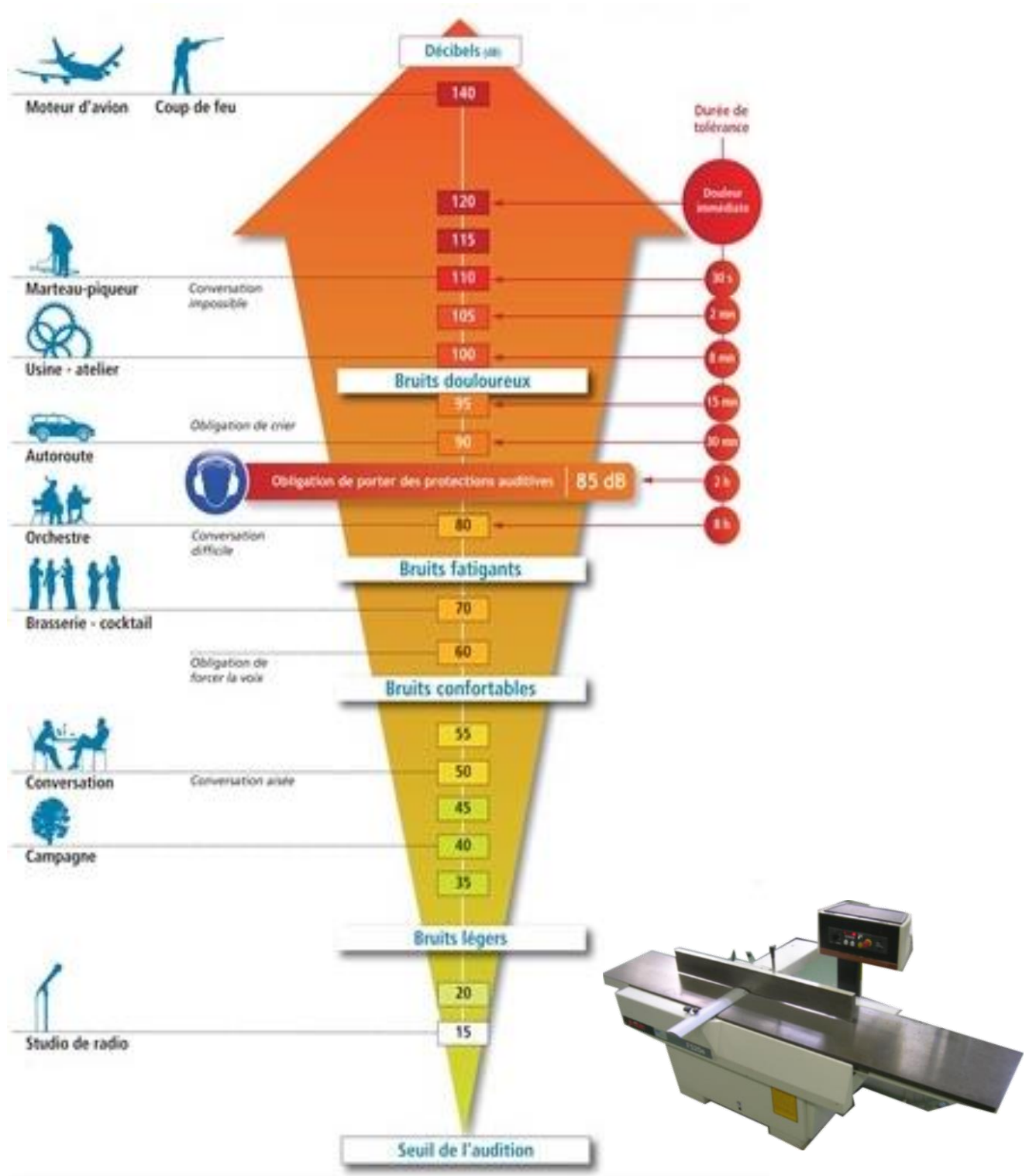
**BILAN :**

→ ② Réalisez une carte de relevé du bruit : (respecter les couleurs de l'échelle du bruit) en complétant :

- la carte du bruit par machine (Cf document en annexe) :
  
- le plan de l'atelier :

# ÉCHELLE DE BRUIT

## LA DÉGAUCHISSEUSE



Document



## 2 - LE RISQUE DE CHUTE

Référentiels	Professionnel	PSE
Compétences	C3.1 Organiser et mettre en sécurité le poste de travail	S'informer, se documenter. Conduire une démarche d'analyse
Objectifs	S8 Santé et sécurité au travail	Module 8

### Ressources :

- photos de situations de travail,
- document INRS.

### 2.1 - TRAVAIL DE PLEIN PIED A L'ATELIER

→ ① Observez la photo de l'atelier ci-dessous et entourez 3 dangers pouvant être à l'origine d'une chute de plein pied :



Proposez des mesures de prévention :

## 2.2 - TRAVAIL EN HAUTEUR

→ ② A partir du texte de loi, indiquez à côté de chaque situation si les opérateurs respectent la législation, si non proposez la mesure qui aurait dû être mise en place :

La réglementation ne donne pas de définition du travail en hauteur. C'est à l'employeur de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur lors de l'évaluation des risques. Le Code du travail précise les règles à suivre pour la conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail et pour la conception et l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur. Des règles particulières s'appliquent au secteur du BTP et à certaines catégories de travailleurs.

Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont essentiellement contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention.

### Travaux temporaires en hauteur :

Le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Le Code du travail présente en quelque sorte les installations permanentes comme « référence » pour la réalisation de ces travaux. Lorsque ces installations permanentes n'existent pas et qu'il est techniquement impossible de les envisager, le recours à des équipements de travail est possible, en respectant quelques grands principes pour leur choix et leur utilisation (article R. 4323-62).

Au nombre de ces équipements, les échafaudages font l'objet de dispositions spécifiques (articles R. 4323-69 à R. 4323-80 du Code du travail et [arrêté du 21 décembre 2004](#) relatif aux vérifications des échafaudages).

Par ailleurs, le Code du travail interdit de façon générale l'utilisation d'échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail et limite les dérogations possibles (article R. 4323-63).

Il interdit également de façon générale le recours aux techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail. Il ne peut y être dérogé qu'en cas d'impossibilité technique de faire appel à des équipements assurant la protection collective des travailleurs ou après évaluation du risque dans les conditions stipulées à l'article R. 4323-64. Les conditions d'utilisation sont alors strictement encadrées (articles R. 4323-89 et R. 4323-90).

Enfin, quel que soit l'installation ou l'équipement, il est interdit de réaliser des travaux en hauteur lorsque les conditions météorologiques (vent important, tempête...) ou les conditions liées à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la sécurité et la santé des travailleurs (article R. 4323-68).

Source:INRS



## SITUATION 1



## SITUATION 2



## SITUATION 3






Démonstration montage échafaudage

### 3 - LE RISQUE MÉCANIQUE

Référentiels	Professionnel	PSE
Compétences	C3.1 Organiser et mettre en sécurité le poste de travail	S'informer, se documenter. Conduire une démarche d'analyse
Objectifs	S8 Santé et sécurité au travail	Module 8

Ressources : photos de situations de travail + vidéos

→ ① Reportez sous chaque photo le numéro du pictogramme correspondant au risque identifié :

1. Risque d'écrasement	2. Risque d'entraînement	3. Risque de coupure	4. Risque de rejet de pièce
			?





→ ② A partir des Vidéos <http://www.inrs.fr/>, identifiez-le ou les dangers et proposez des mesures de prévention :

<b>Vidéo 1</b>
Dangers :
Mesures de prévention :
<b>Vidéo 2</b>
Dangers :
Mesures de prévention :
<b>Vidéo 3</b>
Dangers :
Mesures de prévention :



→ ③ Réalisez un pictogramme qui illustrerait le risque de rejet de pièces :





## 4 - LE RISQUE LIÉ AUX POUSSIÈRES DE BOIS

Référentiels	Professionnel	PSE
<b>Compétences</b>	C3.1 Organiser et mettre en sécurité le poste de travail	S'informer, se documenter. Conduire dans une démarche d'analyse
<b>Objectifs</b>	S8 Santé et sécurité au travail	Module 8

**Ressources** : vidéos <http://www.inrs.fr/> sur postes informatiques

→ ① **Visionnez les vidéos, et répondez aux questions suivantes :**

Observez-vous de la poussière ? .....

Des moyens de prévention sont-ils mis en place ? .....

② **Recherchez via internet en cliquant sur le lien hyper texte <http://www.inrs-mp.fr/mp/cgi-bin/mppage.pl?state=1&acc=4&gs=&rgm=>, les différents troubles liés aux poussières de bois.**

**Classez les dans le tableau ci-après :**

**Tableaux des maladies professionnelles**  
Guide d'accès et commentaires

Accueil | Liste des tableaux | Recherche par mots du tableau | Pathologie plan de classement | Maladies ou symptômes | Nuisances et agents | Travaux effectués

Choisir le régime :  Les deux régimes,  Régime général,  Régime agricole

Saisir un ou plusieurs mots :  exemple : plomberie, abattage

**Indiquez ici votre profession**

**Travaux effectués**

La recherche s'effectue dans une liste d'activités professionnelles susceptibles d'être à l'origine d'une maladie professionnelle. Il est préférable de rechercher par activité plutôt que par métier. Cette liste recense des activités professionnelles :  
- soit citées explicitement dans les tableaux ;  
- soit apparaissant de manière implicite dans les tableaux (par exemple, en fonction des activités listées dans la colonne de droite). Dans ce cas il s'agit d'un enrichissement du contenu des tableaux, proposé par les auteurs de la base de données, mais qui n'a pas de valeur médico-légale.

Le résultat de la recherche est une liste d'activités professionnelles. Un clic sur un élément de cette liste donne les tableaux correspondants.

Modalités de recherche	Exemple	Résultats de la recherche
mot isolé	abattage	Liste de tous les travaux repérés dans les tableaux et consistant en une activité d'abattage (abattage d'arbres, abattage d'animaux, ...)
expression	usinage du bois	Permet de vérifier si cette activité particulière est mentionnée ou évoquée dans les tableaux
mot tronqué (suivi d'un astérisque)	méta*	Liste de toutes les activités contenant un mot formé sur la racine 'meta' : broyage des métaux, métallisation, métallurgie,.....

Mentions légales Tableau des maladies professionnelles. Guide d'accès et commentaires © INRS Contact / Accueil  
Haut de page

Conséquences à court terme	Conséquences à moyen terme	Conséquences à long terme